Vendredi 28 mai 1948.

Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques. Conférence de Bruxelles: 5 juin 1948.

Département politique. Proposition du 24 mai 1948.

Dans sa séance du 19 mars dernier, le Conseil fédéral a décidé de se faire représenter à la Conférence de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, qui s'ouvrira à Bruxelles le 5 juin prochain, par M. P. Bolla, juge fédéral, et M. H. Morf, directeur du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Il ressort d'informations officielles requeillies entretemps que la plupart des Etats invités s'associeront aux travaux de ces importantes assises internationales par l'envoi de délégations relativement nombreuses. La délégation de la France, par exemple, comptera dix-sept membres. Aussi a-t-il été jugé opportun de renforcer notre délégation d'un nouveau membre qui serait choisi au sein du personnel diplomatique de la légation de Suisse à Bruxelles. Il sera ainsi possible à la délégation suisse de participer plus activement aux travaux des commissions de la Conférence, sans qu'il en résulte des frais supplémentaires pour la Confédération.

Vu ce qui précède et d'entente avec le département fédéral de justice et police, il est

décidé:

En complément de la décision du 19 mars 1948, M. A. Marcionelli, conseiller de légation près la légation de Suisse à Bruxelles, est nommé en qualité de délégué à la Conférence de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques qui s'ouvrira à Bruxelles le 5 juin 1948.

Extrait du procès-verbal au département politique (en trois exemplaires) avec les pouvoirs pour exécution, au département de justice et police et au département des finances et des douanes, pour leur information.

Pour extrait conforme: Le secrétaire,



